

SERVICE: ANIMATION

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 juin 2020.

SEANCE PUBLIQUE

N°.- Gestion des prêts de matériel- Modification du Règlement d'Administration intérieure relatif au prêt de matériel-Adoption.

LE CONSEIL,

Vu la décision du Collège communal en séance du 1^{er}. Octobre 2019 de faire payer le prêt de matériel, à l'exception des services communaux et de ses entités et des promoteurs de manifestations organisées sous le patronage de la Ville de Verviers officialisée soit dans le cadre d'une convention spécifique de partenariat approuvée par le Conseil communal, soit par un soutien direct des Echevinats de la Ville en exécution des délégations, en vigueur, limité à 50 prêts par an octroyés par le Collège Communal ;

Vu le rapport du Collège communal du 18 juin 2020 de modifier cette décision et de revenir à la gratuité du prêt de matériel, afin de soutenir le milieu associatif verviétois qui a souffert financièrement de la crise liée au COVID 19 ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de modifier le règlement d'ordre intérieur en tenant compte de cette nouvelle décision;

Vu les articles L1122-30, L1122-32 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 119 bis de la Nouvelle loi communale ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de l'Echevin Mr. Loffet, en sa séance du 24 juin 2020 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE:

Art. 1.- Le texte du règlement d'ordre intérieur relatif au prêt de matériel modifié.

PAR LE CONSEIL

PROJET soumis au Conseil communal